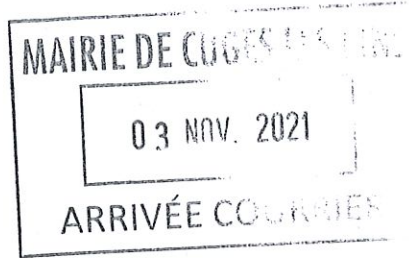




**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dest.
Dest.

Marseille, le 03 NOV. 2021

1120211697

Mesdames et Messieurs les Maires
Dest.
Dest.

La campagne de vaccination contre le Covid-19 a permis de vacciner plus de 175 775 personnes âgées de 75 ans et plus, dans les Bouches-du-Rhône. Néanmoins, à ce jour, environ 26 245 personnes âgées de plus de 80 ans n'ont pas encore reçu une première injection de vaccin contre le Covid-19.

Ce retard vaccinal chez des personnes particulièrement fragiles est une source de vulnérabilité collective, dans l'hypothèse où le département connaîtrait une reprise épidémique au cours de l'hiver.

Par ailleurs, la campagne de rappel vaccinal initiée en septembre cible prioritairement les personnes âgées ayant terminé leur schéma vaccinal, il y a plus de six mois. Une accélération de cette campagne de rappel vaccinal est essentielle pour garantir un bon niveau de protection aux personnes concernées, face au variant delta.

La vaccination des personnes âgées de plus de 80 ans, qu'il s'agisse des premières, des deuxièmes vaccinations ou des rappels, constitue un objectif prioritaire pour les semaines à venir. Le Gouvernement a donc lancé la campagne « Vaccinons nos aînés », afin de conjuguer l'effort de l'ensemble des acteurs concernés.

Un numéro national géré par un opérateur est mis en place afin d'organiser la vaccination à domicile des personnes qui en feront la demande. Toutes les personnes de plus de 75 ans, les professionnels de santé ou encore les aidants familiaux qui les accompagnent, pourront joindre le **0800 730 957** pour solliciter la venue à domicile d'une équipe mobile de vaccination.

En votre qualité de Maire, vous disposez d'un levier d'action considérable pour repérer, informer, voire accompagner les personnes âgées, en mobilisant le registre des personnes isolées. Il vous est donc demandé de contacter dans les semaines à venir, l'ensemble des personnes y figurant, en ciblant les personnes de plus de 80 ans, afin de :

- proposer la réalisation d'une première injection, pour les personnes non vaccinées, en contactant si besoin, la plateforme nationale dédiée pour organiser une vaccination directement au domicile de la personne ;
- sensibiliser ceux qui sont déjà vaccinés, sur l'importance de réaliser six mois après leur dernière injection, une dose de rappel auprès d'un centre de vaccination ou d'un professionnel de ville.

La sensibilisation des personnes de 80 ans et plus à se faire vacciner constitue un défi collectif qui ne peut être atteint sans votre soutien et participation à la campagne « Vaccinons nos aînés ».

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Maires, en l'assurance de nos salutations les meilleures.

Le Préfet

Christophe Mirmand

Le Directeur Général

Philippe De Mester